



LISTE DES DELIBERATIONS
du jeudi 15 février 2024

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/02/2024

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents :

Mmes et MM GABORIT Michel, CHATEIGNER Joël, GODREAU Anne, NOGIER Delphine, MOREAU Sandrine, MAUFFREY Violaine, OUVRARD Olivier, GIRAUD Denis, AGESNE Isabelle, SACHOT Olivier, VINCEDEAU Michel, JOYAU-RAUTUREAU Emilie, BERTHEAU Yoan, PINEAU Yann.

Absents excusés : CAIGNON Christelle.

Secrétaire de séance : PINEAU Yann

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SÉANCE

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2024.

DELIBERATION : VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023

Le conseil municipal **ADOpte A L'UNANIMITE** les comptes administratifs de l'exercice 2023, arrêtés comme suit :

1. DELIBERATION N° D2024-02-01 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR1A

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	33 525.23 €	33 022.45 €
Dépenses	33 875.09 €	33 098.91 €
Résultat de l'exercice	-349.86 €	-76.46 €
Résultats antérieurs	47 010.72 €	53 977.55 €
Résultats cumulés de l'exercice	46 660.86 €	53 901.09 €

2. DELIBERATION N° D2024-02-02 - Budget Annexe : Lotissement les Acacias TR1B

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	129 630.69 €	96 475.47 €
Dépenses	105 050.83 €	47 777.89 €
Résultat de l'exercice	24 579.86 €	48 697.58 €
Résultats antérieurs	59 798.80 €	146 524.53 €
Résultats cumulés de l'exercice	84 378.66 €	195 222.11€

3. DELIBERATION N° D2024-02-03 - Budget Annexe : Gestion des activités commerciales

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	11 589.63 €	14 272.89€
Dépenses	5 204.62 €	15 190.06 €
Résultat de l'exercice	6 385.01€	-917.17 €
Résultat antérieur	3 684.46 €	-6 173.31 €
Résultats cumulés de l'exercice	10 069.47 €	-7 090.48 €

4. DELIBERATION N° D2024-02-04 - Budget Général : Commune

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	564 779.93 €	1 039 679.47 €
Recettes	714 021.21 €	1 139 147.19 €
Résultat de l'exercice	149 241.28 €	99 467.72 €
Résultat antérieur	33 059.52 €	-209 592.70€
Résultats cumulés de l'exercice	182 300.80 €	-110 124.98 €
Restes à réaliser 2023	0 €	88 745.72 €
Résultats définitifs cumulés de l'exercice	182 300.80 €	-21 379.26 €

N°D2024-02-05 : AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET ANNEXE GESTION DES ACTIVITES COMMERCIALES

Le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget.

Considérant que le Compte Administratif 2023 présente :

- un excédent définitif cumulé de la section de fonctionnement de 10 069.47 €
- un déficit définitif cumulé de la section d'investissement de..... -7 090.48 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- Compte D001 Déficit d'investissement reporté :.....7 090.48 €
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :....7 090.48 €
- Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté :.....2 978.99 €

N° D2024-02-06 : AFFECTATION DE RESULTAT : BUDGET GENERAL COMMUNE

Le Conseil municipal est invité à affecter l'excédent de fonctionnement 2023 du budget.

Considérant que le Compte Administratif 2023 présente :

- un excédent définitif cumulé de la section de fonctionnement de 182 300.80 €
- un déficit définitif cumulé de la section d'investissement de- 110 124.98 €

Considérant les restes à réaliser en investissement :

- Reste à réaliser DEPENSES.....25 802.05 €
- Reste à réaliser RECETTES.....114 547.77 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AFFECTE l'excédent de la section de fonctionnement comme suit :

- Compte D001 Déficit d'investissement reporté :.....110 124.98 €
- Compte 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » :..... 21 379.26 €
- Compte R002 Excédent de fonctionnement reporté :.....160 921.54 €

N° D2024-02-07 : VOTE DES COMPTES DE GESTION 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2023 et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs pour le même exercice.

AUTORISE le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires relatives à ce dossier.

N° D2024-02-08 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2023 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.89 %

Considérant que les bases prévisionnelles doivent augmenter,

Considérant que la Communauté de Communes augmente son taux de taxe foncière,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Fixe les taux applicables en 2024 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	34.10 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	45.05 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	18.89 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

N° D2024-02-09 : PARTICIPATION 2024 AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE Abbé BILLAUD DE MONSIREIGNE

Mme Anne GODREAU, adjointe, rappelle qu'en 2023, une somme de 68 820€ a été attribuée à l'OGEC. Cette somme représentait une participation pour couvrir les frais de fonctionnement de 930 € par élève, pour 74 élèves domiciliés et scolarisés à Monsireigne.

Cette année, suite à l'entrevue entre les responsables de l'OGEC et de l'APEL, la demande de subvention de l'école s'élève à 57 962 € pour 61 enfants, soit 950 € par élève.

La commission finances réunie le 5 février propose une participation communale de 940 € par élève, sur la base des élèves inscrits au 15 octobre 2023 soit 61 élèves. Le montant de la participation serait donc de 57 340€.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de verser une somme de 57 340 €, soit 940€ par élève, qui sera réglée en trois acomptes, sur la base des élèves inscrits au 15 octobre 2023 et domiciliés à Monsireigne : soit 61 enfants.

N° D2024-02-10 : PARTICIPATION 2024 AUX FRAIS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE SAINT-PROUANT

Madame Anne GODREAU, adjointe, donne connaissance au Conseil de la demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de la Commune de Saint Prouant. Cette dernière sollicite un montant de 26 900€ correspondant à 25 enfants inscrits à l'école Isaac Potet, pour l'année scolaire 2023/2024, soit 1 076€ par enfant.

Il est rappelé qu'une convention de participation aux dépenses d'investissement a été établie entre la commune de St Prouant et celle de Monsireigne en 2012. Le montant de la participation relative à cette convention pour 2024 s'élève à 2 430 €.

Ces participations sont obligatoires.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte de verser à la Commune de Saint Prouant la participation aux frais de fonctionnement d'un montant de 26 900€ et la participation aux dépenses d'investissement d'un montant de 2 430€.

N° D2024-02-11 : VOTE DES SUBVENTIONS

La commission finances s'est réunie le lundi 5 février afin d'étudier les dossiers de demandes de subventions reçus à cette date. Après avoir pris connaissance des propositions faites par la commission, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

OGEC Cantine (Versée en deux fois, en avril et en octobre 2024)	15 900€
BMP FC	164€
Maison Familiale de Mouilleron-St Germain	60€
IFACOM la Ferrière	60€
IME Les Herbiers	60€
BTP CFA VENDEE	120€
MFR Mareuil sur Lay	30€
Restos du cœur	50€
Fonds de Solidarité pour le logement	100€

Les crédits seront inscrits au budget.

N° D2024-02-12 : DELIBERATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT.

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales

[...] Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. [...]

Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :

Opération 61 – Acquisitions diverses

- Triflash tracteur : 589.38€ (art. 2157)
 - Vaisselle Salle de l'alouette : 607.12€ (art.2188)
- Total : 1 196.50€

Opération 62 – Voirie

- Etude aménagement rue du Puits Bernier : 1 740.00€ (art. 2151)
 - Levé topographique aménagement rue du Puits Bernier : 1 140.00€ (art.2151)
- Total : 2 880.0€

Opération 73 – Complexe sportif

- Sablage autour du terrain 5x5 : 5 412.60€ (art. 2138)

Total : 5 412.60€

Opération 79 – Etude aménagement de zone

- Révision de prix étude lotissement Tranche 2 : 500.00€ (art. 203)

Total : 500.00€

Opération 82 – Travaux divers bâtiments

- Reprise concession cimetière : 400.00€ (art. 2131)

Total : 400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir par anticipation au vote du budget les crédits énumérés ci-dessus.

**N° D2024-02-13 et N° D2024-02-14 : CONVENTIONS N°2024.ECL.0131 et N°2024.ECL.0130
RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE REALISATION D'UNE
OPERATION D'ECLAIRAGE - LOTISSEMENT LES ACACIAS TRANCHES 1A et 1B**

Monsieur CHATEIGNER expose au Conseil Municipal que suite aux travaux de voirie du lotissement Les Acacias Tranches 1A et 1B, il convient maintenant de terminer les travaux avec la pose de l'éclairage public.

Le Syndicat Départemental d'Énergie et d'équipement de la Vendée (SyDEV) a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement de l'opération d'éclairage pour ledit lotissement, moyennant une participation de la commune de Monsireigne, calculée en application des décisions prises par le Comité Syndical du SyDEV. En conséquence, la signature d'une convention entre les deux parties est nécessaire.

Les montants de travaux et de participation se décomposent de la manière suivante

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE MONSIREIGNE

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs tranche 1 A	12 674.00	15 209.00	12 674.00	100.00 %	12 674.00
TOTAL PARTICIPATION					12 674.00

Nature des travaux	Montant prévisionnel HT des travaux	Montant prévisionnel TTC des travaux	Base participation	Taux de participation	Montant de la participation
Eclairage public					
Travaux neufs tranche 1B	19 922.00	23 906.00	19 922.00	100.00 %	19 922.00
TOTAL PARTICIPATION					19 922.00

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte la proposition du SyDEV en vue de la réalisation d'une opération d'éclairage du lotissement Les Acacias Tranches 1A et 1B.

N°D2024-02-15 : BAIL EPICERIE – LOCAL N°36 RUE DE ROCHEREAU

Mr le Maire rappelle aux élus que l'Office notarial de Pouzauges avait été sollicité en 2022 pour la rédaction d'un bail avec M. FRADIN et Mme COUPRIE (SARL FRADIN COUPRIE), futurs gérants de l'épicerie. Me AMIOT préconisait la réalisation d'un bail dit dérogatoire ou précaire d'une durée maximale de 3 ans.

Ces contrats de courte durée de location sont utilisés pour l'exploitation d'un fonds de commerce ou artisanal. De ce fait, le bailleur et le locataire ne sont pas tenus de s'engager sur une longue période. Et le locataire ne bénéficie pas du droit au renouvellement. Ce type de bail n'est pas soumis aux règles applicables aux baux commerciaux.

Le conseil municipal avait donc conclu un bail précaire avec la SARL FRADIN COUPRIE à compter du 15 mars 2022, pour une durée de 1 an, et avait fixé un loyer mensuel de 198€ TTC (165€ HT + 33€ TVA).

En 2023, un nouveau bail précaire avait été conclu à partir du 15 mars 2023 pour une durée de 1 an, le loyer mensuel avait été fixé à 220€ TTC (183.33€ HT + 36.67€ TVA).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
COMMUNE DE MONSIREIGNE

- De conclure un nouveau le bail précaire entre la Commune de Monsireigne et la SARL FRADIN COUPRIE pour une durée de 1 an à compter du 15 mars 2024
- De fixer le loyer mensuel à 234€ TTC (195€ HT + 39€ TVA),
- Les frais de notaire seront à la charge du locataire,
- D'autoriser M. le Maire ou un adjoint à signer tous actes se rapportant à la présente délibération.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Marche « La Joséphine »** : Une réunion est à prévoir pour organiser un marché de producteurs en parallèle de la marche de La Joséphine.
- **Lotissement « Les Acacias Tranche 2 »** : Une réunion est fixée le lundi 19 février à 18h30 en mairie avec le Cabinet ADAUC, maître d'œuvre, pour l'étude sur la nouvelle tranche du Lotissement Les Acacias.

PROCHAINES REUNIONS

- ✍ Conseil Municipal : mardi 12 mars 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mercredi 10 avril 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mercredi 22 mai 2024 à 20H30, salle de réunions.
- ✍ Conseil Municipal : mardi 18 juin 2024 à 20H30, salle de réunions.

- ✍ Réunion Cabinet JMS : Mardi 5 mars 2024 à 9h00, salle de réunions.
- ✍ Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Jeudi 7 mars 2024 à 11h00, salle de réunions.
- ✍ Commission Finances : Jeudi 7 mars 2024 à 18h00, salle de réunions.
- ✍ Commission de contrôle des listes électorales : Jeudi 16 mai 2024 à 18h15, salle de réunions.

Vu par le secrétaire de séance : M. Yann PINEAU

